

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Héléne GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIOLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHEL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16H15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16H55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHÉLFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17H37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-013-14277/23/CM

■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la réparation de l'ouvrage d'art Saint-Pierre à Marseille (12ème arrondissement)

58671

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la création des lignes de Tramway à Marseille, le Bureau de la Communauté Urbaine a approuvé, par délibération n° TRA 6/613/BC du 15 octobre 2004, le marché relatif à la réalisation d'un ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées à Saint Pierre, de ses murs en retour et son mur de soutènement.

Dans le cadre des premiers travaux du tramway de Marseille livrés en juillet 2007, a été réalisée la ligne 1 Noailles - Les Caillols.

Cette ligne croise les voies ferrées Paris-Nice au niveau du quartier Saint Pierre par un passage supérieur et deux zones en remblai situées de part et d'autre de l'ouvrage d'art.

Postérieurement à la mise en service de cette ligne, soit en avril 2007, le secteur de l'ouvrage pont « Saint-Pierre » a subi un affaissement de la voirie routière au niveau de la structure de la chaussée et des bordures de trottoir qui a engendré des désordres au niveau de l'armement de la plateforme tramway. L'ampleur desdits désordres a nécessité une réparation provisoire des voies ferrées afin de permettre le passage du tramway en mode dégradé.

Un référé expertise a été diligenté afin d'identifier l'origine des désordres et de proposer des solutions de réparation provisoires, objets des trois délibérations suivantes :

Par délibération DTUP 005-842/08/BC du 19 décembre 2008, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le marché de travaux ayant pour objet la remise en sécurité provisoire de la voie ferrée au droit de l'ouvrage d'art Saint Pierre pour un montant total de 606 064.82 d'euros HT, soit 724 853.52 d'euros TTC.

Par délibération DTUP 017-1189/09/CC du 26 mars 2009, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une autorisation de programme spécifique d'un montant de 1 000 000 d'euros TTC, porté à 1 500 000 euros TTC au budget primitif 2010 afin de régler le coût des études et travaux de remise en sécurité de la voie ferrée au droit de l'ouvrage à frais avancés.

Par délibération DTUP 014-159/11/CC du 28 mars 2011, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 6 500 000 euros correspondant à 779 816 euros au titre du budget principal et 5 720 184 euros au titre du budget transport pour permettre le lancement des marchés d'expertises complémentaires, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et des travaux de reprise de l'ouvrage.

Les conclusions définitives rendues par l'expert judiciaire en avril 2014, ont acté que les désordres constatés sont de nature à compromettre la solidité de l'ouvrage et à le rendre impropre à sa destination. Aussi, il y a lieu de procéder aux travaux de réparation définitifs.

Début 2018, par mandat de maîtrise d'ouvrage délégué, la Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à la RTM la réalisation des travaux de réparation définitive.

Par délibération TRA 002-5981/19/CM du 16 mai 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé le programme de réparation de l'ouvrage d'art Saint-Pierre établi par la RTM. La RTM a ensuite lancé un marché de conception-réalisation au vue de la complexité de l'opération de réparation.

Par délibération MOB 002-8848/20/CM du 19 novembre 2020, le Conseil de la Métropole a procédé à la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2009110500 pour un montant de 2 279 816 d'euros HT portant le montant de l'opération à 8 000 000 d'euros HT.

Au vu de l'envolée des prix des matières premières et de l'énergie liés à la guerre en Ukraine et de la nécessité d'intégrer les révisions des prix des marchés correspondants, il y a lieu de procéder à la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2009110500 pour un montant de 100 000 euros HT portant le montant de l'opération à 8 100 000 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° DTUP 005-842/08/BC du 19 décembre 2008 du Bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant le marché de travaux ayant pour objet la remise en sécurité provisoire de la voie ferrée au droit de l'ouvrage d'art Saint-Pierre ;
- La délibération n° DTUP 017-1189/09/CC du 26 mars 2009 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole affectant une autorisation de programme à l'opération de réparation de l'Ouvrage Saint-Pierre ;
- La délibération n° DTUP 014-159/11/CC du 28 mars 2011 du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour permettre le lancement des marchés d'expertises complémentaires, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et des travaux de reprise de l'ouvrage ;
- La délibération TRA 002-5981/19/CM du 16 mai 2019 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le programme de l'opération de réparation de l'ouvrage d'art Saint-Pierre ;
- La délibération MOB 002-8848/20/CM du 19 novembre 2020 du Conseil de la Métropole approuvant la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le programme portant sur les études et travaux liés à cette opération en vue de procéder à la réparation définitive de l'ouvrage d'art Saint Pierre, à frais avancés, dans l'attente du versement des indemnités résultant de ladite procédure a été approuvé le 16 mai 2019.

- Que ces travaux ont fait l'objet d'un marché de conception-réalisation sous mandat de maîtrise d'ouvrage RTM.
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2009110500 afin de tenir compte de la révision des prix des marchés correspondants au vu de l'envolée des prix des matières premières et de l'énergie liée à la guerre en Ukraine.
- Qu'il sera nécessaire à l'exercice budgétaire concerné d'actualiser le crédit de paiement y afférent.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2009110500 relative à la réparation de l'ouvrage d'art Saint-Pierre, Marseille 12ème arrondissement pour un montant 100 000 euros HT portant l'opération à 8 100 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C230, nature 2031 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement établi comme suit : Mandaté antérieur : 4 817 685,84 euros HT. CP 2023 : 3 436 000 euros HT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS